

Département	Maine et Loire
Arrondissement	Angers
Commune	Blaison-Saint-Sulpice
Date de convocation	02 décembre 2025
Date d'affichage	02 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19	
Présents : 13	
Votants : 16	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 08 décembre 2025**

Le huit décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie de Blaison-Saint-Sulpice en séance publique, sous la présidence de Madame Carole JOUIN-LEGAGNEUX, Maire

Étaient présents : Mrs et Mmes : Carole JOUIN-LEGAGNEUX, CARRET Jacky, SOARES Fanny, HAMON Jean-Paul, DUPONT-THIRIEZ Nadine, LIAIGRE Didier, LECLERCQ-CHEVILLARD Marie-Madeleine, SALVIAC Guillaume, AMILIEN Cécile, RENAULT Charles, MEILLERAIS Adrien, HEMERY Marc, MARECHAL Richard.
Absents excusés : Jean-Claude LEGENDRE a donné pouvoir à Carole JOUIN-LEGAGNEUX ; Estelle LE GUENNEC a donné pouvoir à Marc HEMERY ; Laure CAILLEAU a donné pouvoir à Didier LIAIGRE.
Absents : Corinne MERRER-GASSELIN, Doriane CHAGOT-MANSUY et Pierre BROSSELIER
Monsieur Jacky CARRET a été nommé secrétaire de séance.

Finances locales : Révision du tarif horaire garderie 2025-2026
Délibération n°2025-12-4

Madame la Maire expose le problème que pose le tarif de 1.90€ l'heure de garderie, montant voté par délibération n°2025-07-5 en date du 07 juillet 2025.

En effet, la tarification au ¼ d'heure donne un chiffre qui nécessite un arrondi (1.90 : 4 = 0.475€) que le logiciel DEFI porte à 0.48€.

Or le montant total des factures s'en trouve modifié et le Trésor Public nous demande de régulariser les factures septembre-octobre et novembre (ce qui représente environ 300 factures à contrôler et régulariser).

Afin de ne pas voir les prochaines factures rejetées par la Trésorerie, il est proposé au Conseil municipal de voter un nouveau tarif horaire pour la garderie divisible par 4 soit 1.92 € à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de l'heure de garderie à 1.92 €. Tout quart d'heure commencé sera dû.

La Maire,
Carole JOUIN-LEGAGNEUX



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 11 décembre 2025
Publication ou notification

Du 11 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
049-200056265-20251211-2025-12-4-DE
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025